



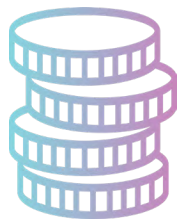
## ENFOUISSEMENT

des réseaux électriques, d'éclairage public et de télécommunication.

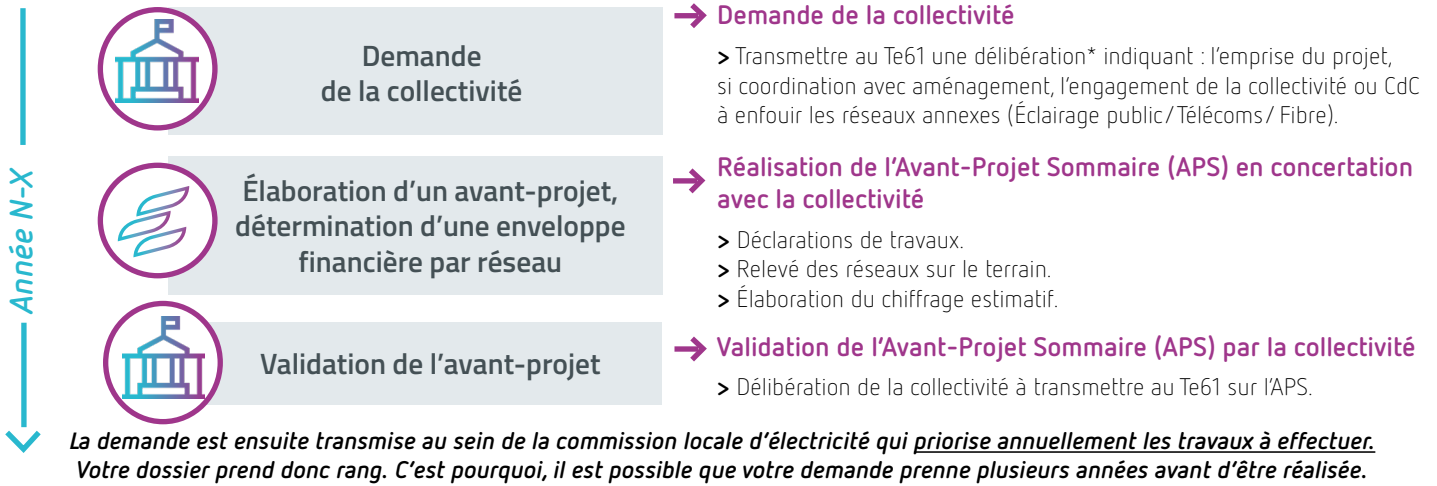


**Les travaux d'enfouissement (effacement) coordonnés** des réseaux aériens d'électricité, d'éclairage public, de télécommunication des communes participant au renouvellement et à la sécurisation des réseaux, ainsi qu'à l'embellissement des centres-bourg.

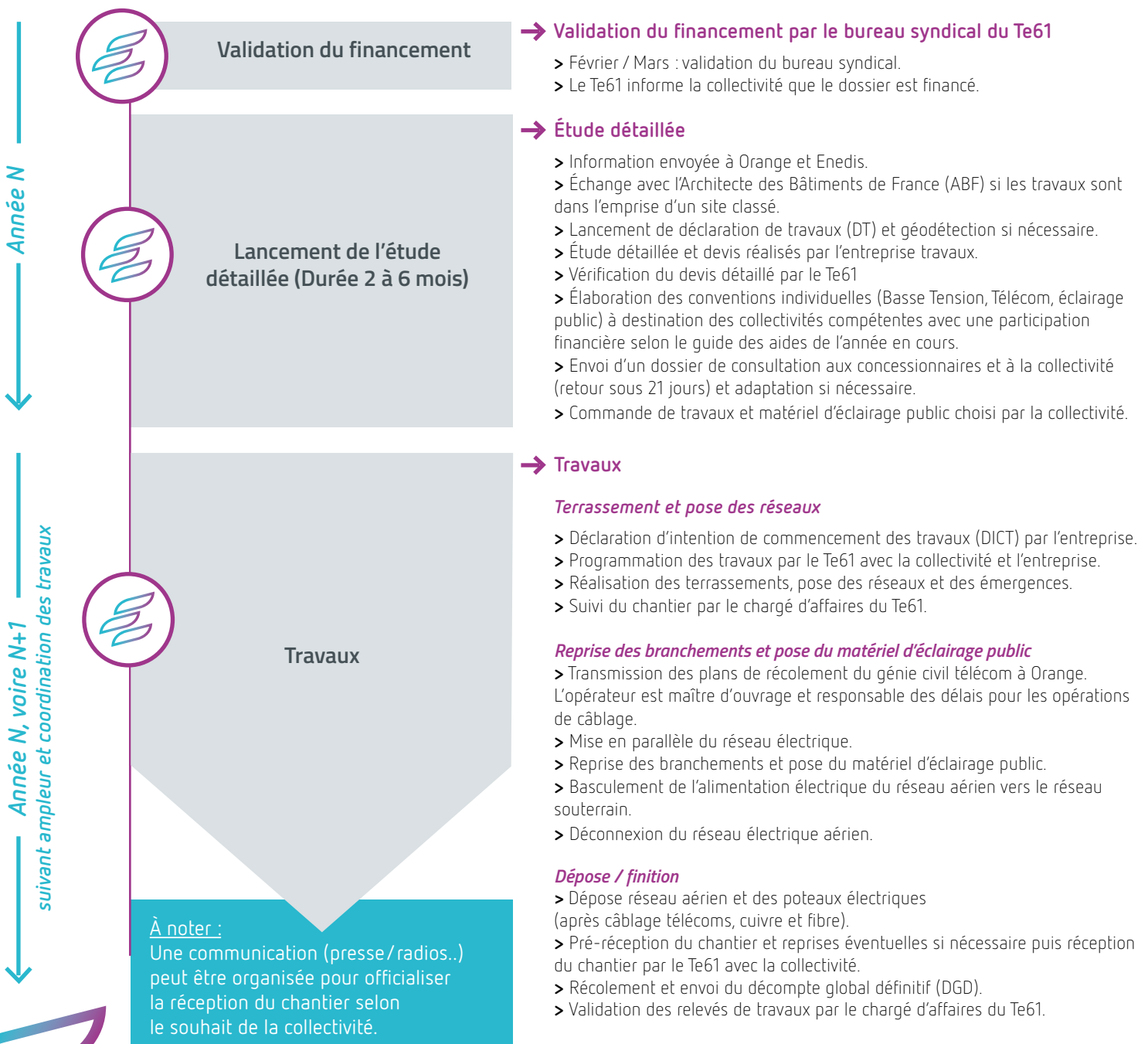
**Le Territoire d'Énergie Orne assure la maîtrise d'ouvrage des opérations** pour l'ensemble des communes rurales et urbaines du département en basse tension. En cas de délégation/transfert de compétence, il coordonne les enfouissements de réseaux dans une seule et unique tranchée, limitant ainsi les coûts, les délais de réalisation et les interventions multiples sur la voirie.



**EN SECTEUR RURAL LES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES BASSE TENSION SONT FINANCÉS À 100 % PAR LE TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE. EN SECTEUR URBAIN, LE MONTANT EST FIXÉ SELON LE GUIDE DES AIDES FINANCIÈRES ÉDITÉ ANNUELLEMENT.**



La liste des priorisations est ensuite transmise au bureau syndical pour la validation du financement.



\*Le modèle de délibération est disponible sur notre site [www.te61.fr](http://www.te61.fr) onglet réseaux électriques > Travaux d'enfouissement